



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 12/2025 du 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE ETIENNE  
POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE CHAUDIERE A GAZ A LA SALLE DES SPORTS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la chaudière à gaz à la salle des sports,

Vu délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2025 permettant conformément à la législation en vigueur de mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2025,

Vu la proposition de l'entreprise ETIENNE en date du 27 mars 2025,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de fournitures avec l'entreprise ETIENNE de Plumieux (22) pour la fourniture et la pose d'une chaudière à gaz à la salle des sports en renouvellement de l'équipement existant .  
Le coût s'élève à 10 191,79 € HT.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,  
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

